

Présents : Mme AGNELLI Mylène, Mrs ALENGRIN Pierre, BOLLIE Pierre, BASTANTI Pierre-Pascal, BIHOUE Guy, BOVAS Julien, Mme CHAMBETTAZ Nobilia (à partir du point n°4), Mrs GEORGE Éric, LANINI Pascal, Mme LECA Nancy,

Pouvoirs :

Madame AGNELLI Sandrine à Monsieur BOVAS Julien
Madame CLARY Elise à Monsieur ALENGRIN Pierre
Monsieur MELAN Christophe à Monsieur GEORGE Éric

Absents excusés :

Mme CHAMBETTAZ Nobilia (jusqu'au point n°3 inclus)
Mr CHAMBETTAZ Stéphane
Mr OLIVIER François

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. PIDA RM 97 ET 2205 – BUDGET PREVISIONNEL 2021/2022

Le conseil municipal approuve le budget prévisionnel relatif au PIDA RM 97 et 2205 (saison 2021/2022) pour un montant de 270 000 euros et sollicite le remboursement par la Métropole Nice Côte d'Azur des sommes avancées par la commune.

ADOpte à l'unanimité

3. PIDA RM 97 et 2205 – AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION

Dans le cadre des missions d'hélicoptage pour le PIDA de la RM 97 et des sites communaux de la RM 2205, Madame le Maire est autorisée à signer la convention à intervenir avec la société SAF HELICOPTERES.

ADOpte à l'unanimité.

4. CONTRAT DE DISTRIBUTION DES SECOURS SUR PISTE – APPROBATION DES TARIFS

Madame Mylène AGNELLI et Monsieur Pierre ALENGRIN sont sortis de la salle.

Le Conseil Municipal approuve le remboursement des frais de secours sur piste, adopte les tarifs pour la saison 2021/2022 et autorise Monsieur Guy BIHOUE à signer le contrat de distribution à intervenir avec la SEM des Cimes du Mercantour.

APPROUVE à l'unanimité des membres présents moins deux, considérant que Madame Mylène AGNELLI et Monsieur Pierre ALENGRIN sont sortis de la salle et n'ont pas pris part au vote.

5. ISOLA 2000/GALERIE COMMERCIALE DU FRONT DE NEIGE – DIRECTION UNIQUE DE LA SECURITE

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat de prestation de service à intervenir avec la société « CL.CONSULT 06 », pour la Direction Unique de la Sécurité de la Galerie Commerciale du Front de Neige et demande à Madame le Maire de poursuivre les démarches engagées auprès du SDIS, des exploitants et de copropriétaires.

ADOpte à l'unanimité

6. REGIE « ANIMATIONS/EVENEMENTIEL » - APPROBATION DES TARIFS

Le conseil municipal abroge la délibération n°69/21 du 28 mai 2021 et approuve la nouvelle grille tarifaire de la régie « animations/évènementiel »

ADOpte à l'unanimité

7. PROJET DE CONTRAT ETAT-ONF 2021/2025 – DELIBERATION CONTRE LE PROJET DE CONTRAT PROPOSE PAR L'ETAT

Le Conseil Municipal exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêt au financement ONF, ainsi que la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025.

Le conseil municipal demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises et un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Madame le Maire est autorisée à signer tout document y afférent.

ADOpte à l'unanimité.

8. PARCOURS D'AVENTURE ET D'EXPLORATION NUMERIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal approuve le projet d'un parcours d'aventure et d'exploration numérique à Isola Village, pour un montant de 35 000 euros HT et sollicite l'aide du Conseil Départemental.

ADOpte à l'unanimité

9. FESTIVAL CULTUREL ET 50 ANS DE LA STATION – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal approuve le projet « festival culturel 2022 et 50 ans de la station d'Isola 2000 » pour un montant de 296 000 € HT et sollicite les aides du Conseil Régional et du Conseil Départemental aux taux les plus élevés possibles.

ADOpte à l'unanimité.

10. CREATION DE POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Compte-tenu de l'accroissement d'activité à la station en période hivernale, le conseil municipal approuve la création de deux postes d'adjoint technique territorial.

ADOpte à l'unanimité.

11. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le conseil municipal approuve la nouvelle organisation du travail au sein des services communaux.

ADOpte à l'unanimité.

12. DEFINITION DES POSTES ATRIBUTAIRES DES LOGEMENTS DE FONCTION

Le conseil municipal complète la liste des emplois bénéficiaires (Directeur Général des Services) d'un logement de fonction pour nécessité absolue.

ADOpte à l'unanimité

13. DEFINITION DES POSTES ATTRIBUTAIRES DES LOGEMENT DE FONCTION

Le conseil municipal complète la liste des emplois bénéficiaires (Directeur des Services Techniques) d'un logement de fonction pour astreinte.

ADOpte à l'unanimité

14. DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D60632 : F. de petit équipement		20 000.00 €		
D6064 : fournitures administratives		10 000.00 €		
D6135 : Locations mobilières		20 000.00 €		
D615228 : autres bâtiments		5 000.00 €		
D6228 : Divers		5 000.00 €		
D6238 : Frais divers de publicité		20 000.00 €		
Total D011 : Charges à caractère général		80 000.00 €		
D6216 : personnel affecté par le GFP		20 000.00 €		
D6411 : Personnel titulaire		40 000.00 €		
D6413 : Personnel non titulaire		30 000.00 €		
D6451 : Cotisations à l'URSSAF		20 000.00 €		
D6453 : Cotisations caisses retraites		10 000.00 €		
Total D012 : Charges de personnel		120 000.00 €		
D022 : Dépenses imprévues fonctionnement	110 000.00 €			
Total D022 : Dépenses imprévues fonct.	110 000.00 €			
D657362 : CCAS		25 000.00 €		
Total D65 : Autres charges gestion courante		25 000.00 €		
D673 : Titre annulé (ex antérieur)		45 000.00 €		
Total D67 : Charges exceptionnelles		45 000.00 €		
R752 : Revenus immeubles				110 000.00 €
Total R75 : Autres produits gestion courante				110 000.00 €
R7788 : Produits exceptionnels divers				50 000.00 €
Total R77 : Produits exceptionnels				50 000.00 €
Total	110 000.00 €	270 000.00 €		160 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D2031-21169 : Crèche station		20 000.00 €		
D2051-21150 : Tvx et acquisition serv. Animation		42 000.00 €		
Total D20 : Immobilisations incorporelles		62 000.00 €		
D2111 : Terrains nus	22 000.00 €			
D2128-21167 : Bases nautiques vil. Et station	6 808.00 €			
D2135-20079 : Divers tvx et installations	50 000.00 €			
D2135-21079 : Divers tvx et installations		40 000.00 €		
D2135-21093 : Divers tvx Isola 2000		41 430.00 €		
D2135-21165 : Aire de jeux village		2 000.00 €		
D2135-21169 : crèche station		10 000.00 €		
D2138-19146 : Crèche-halte-garderie station	338 820.00 €			
D2138-21170 : Maison des sportifs		310 000.00 €		
D2158-21074 : Diverses acquisitions		10 000.00 €		
D2182-20074 : Diverses acquisitions	7 000.00 €			
D2184-20074 : Diverses acquisitions	10 000.00 €			

D2188-20074 : Diverses acquisitions	554.00 €			
D 2188-20093 : Divers tx Isola 2000	25 226.00 €			
D2188-21074 : Diverses acquisitions		30 000.00 €		
D2188-21150 : Tvx et acquisitions serv. animation		14 000.00 €		
Total D21 : Immobilisations corporelles	460 408.00 €	457 430.00 €		
R1321 : Etat et établ. Nationaux			33 500.00 €	
R1322 : Régions				48 269.00 €
R1323 : Départements			82 530.00 €	
R1323 : Départements				120 000.00 €
R1323 : Départements				135 153.00 €
R1328 : Autres			205 370.00 €	
R1328 : Autres				77 000 €
Total R13 : Subventions d'investissement			321 400.00 €	380 422.00 €
Total	460 408.00 €	519 430.00 €	321 400.00 €	380 422.00 €
Total Général		219 022.00 €		219 022.00 €

ADOpte à l'unanimité.

15. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Décision n°29/21 : Acquisition par voie de préemption de la parcelle sise à Isola 2000, lieudit la Vacherie, cadastrée section AB N°0010, appartenant à la SCI HUPOMONE, au prix de 300 000 euros plus les frais d'agence de 20 000 € à la charge de l'acquéreur, donc un prix global de 320 000 euros

Décision n°30/21 : Décision annulée.

Décision n°31/21 : Avenant pour l'opération « Marché de travaux en conception-réalisation pour la rénovation partielle de la centrale 1 » avec la SAS DYNELEC, pour validation de la modification relative à la fourniture et à l'installation d'un relais MICOM P923 ;

Décision n°32/21 : Modification de la régie de recettes « animations/événementiel » pour l'ouverture d'un compte auprès du Crédit Agricole pour le dépôt d'espèces émanant de la régie.

Décision n°33/21 : Avenant n°1 au marché public « Services techniques municipaux, fourniture de matériaux et matériels » - Lot n°5 « outillage manuel, petit matériel électrique et thermique » - avec l'entreprise WURTH France SAS, pour modifier les coordonnées du comptable assignataire.

Décision n°34/21 : Avenant n°1 au marché public « Services techniques municipaux, fourniture de matériaux et matériels » - lot n°1 « Quincaillerie, serrurerie, consommables » avec l'entreprise TRENOIS DECAMPS, pour modifier les coordonnées du comptable assignataire.

Décision n°35/21 : Avenant n°1 au marché public « Services techniques municipaux, fourniture de matériaux et matériels » - lot n°2 « fournitures électriques » avec l'entreprise CGE Distribution, pour modifier les coordonnées du comptable assignataire.

Décision n°36/21 : Avenant n°1 au marché public « Services techniques municipaux, fourniture de matériaux et matériels » - lot n°3 « fourniture de plomberie, irrigation, arrosage » avec l'entreprise LEGALLAIS SAS, pour modifier les coordonnées du comptable assignataire.

Décision n°37/21 : Avenant n°1 au marché public « Services techniques municipaux, fourniture de matériaux et matériels » - Lot n°4 « fourniture de peinture » avec l'entreprise Comptoir des Peintures Azuréen, pour modifier les coordonnées du comptable assignataire.

Décision n°38/21 : Avenant n° au marché public services « Transport scolaires et de personnes » lot n°1 et 2 avec la SAS Société Nouvelles des Autocars Santa Azur, pour modifier les coordonnées du comptable assignataire.

Décision n°39/21 : Avenant n°1 au marché public pour la « Prestation d'émission, de livraison et de suivi de gestion de titres restaurants » avec l'entreprise EDENRED France SAS, pour modifier les coordonnées du comptable assignataire.

Décision n°40/21 : Avenant n°1 au marché public « Maintenance et entretien plomberie et sanitaires des installations communales » avec la société EURL FRED'EAU, pour modifier les coordonnées du comptable assignataire.

Décision n°41/21 : Avenant n°1 au marché public « Maintenance et entretien des installations communales » avec la société MICOL, pour modifier les coordonnées du comptable assignataire.

Décision n°42/21 : Avenant n°1 au marché public « Travaux de terrassements et maçonneries » avec l'entreprise FERRIER TP, pour modifier les coordonnées du comptable assignataire.

Décision n°43/21 : Avenant n°1 au marché public « Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'hôtel/restaurant/bar « Le Touring » avec la SARL ONARCHITECTURE, pour modifier les coordonnées du comptable assignataire.

Décision n°44/21 : Avenant n°1 au marché public « Entretien de la galerie commerciale du Front de Neige d'Isola 2000 » avec la société JH DECO, pour modifier les coordonnées du comptable assignataire.

Décision n°45/21 : Avenant n°2 au marché public « Marché de travaux en conception-réalisation pour la rénovation partielle de la centrale d'Isola 1 » avec la société DYNELEC, pour modifier les coordonnées du comptable assignataire.

Décision n°46/21 : Avenant n°2 au marché public « Assurances de la commune d'Isola – lot n°1 – Assurances dommages aux biens et risques annexes » avec la société SMACL Assurances, pour modifier les coordonnées du comptable assignataire.

Décision n°47/21 : marché public de services pour la prestation « Transports sanitaires du domaine skiable d'Isola 2000 » avec les Ambulances ODYSSEE, suivant prix unitaires de 190 € et 200 € TTC.

Décision n°48/21 : Avenant n°1 au marché public « Assurances de la commune d'Isola – lot n°2 – Assurance dommages aux biens, perte d'exploitation pour les microcentrales électriques » avec la société ABCMA Assurances Baillet Courtet Manzone, pour modifier les coordonnées du comptable assignataire.

Décision n°49A/21 : Avenant n°1 au marché public « Assurances de la commune d'Isola – lot n°1 – Assurances dommages aux biens et risques annexes » avec la société SMACL Assurances, pour la mise à jour de l'état du patrimoine.

Décision n°50A/21 : Avenant n°2 au marché public « Assurances de la commune d'Isola – lot n°3 – Assurance responsabilité civile de la commune » avec la société SMACL Assurances, pour modifier les coordonnées du comptable assignataire.

Décision n°51/21 : Avenant n°1 au marché public « Assurances de la commune d'Isola – lot n°4 – Assurance protection juridique de la commune » avec la société SARRÉ et MOSELLE, pour modifier les coordonnées du comptable assignataire.

Décision n°52/21 : Avenant n°1 au marché public « Assurances de la commune d'Isola – lot n°5 – Assurance protection juridique des agents et des élus » avec la société JOLY-CFDP, pour modifier les coordonnées du comptable assignataire.

Décision n°53/21 : Avenant n°2 au marché public « Assurances de la commune d'Isola – lot n°6 - Assurance flotte automobile » avec la société GAN Assurances – LATY, pour modifier les coordonnées du comptable assignataire.

Décision n°54/21 : Avenant n°1 au marché public « Assurances de la commune d'Isola – lot n°7 – Assurance risques statutaires » avec la société GROUPAMA Méditerranée, pour modifier les coordonnées du comptable assignataire.

Décision n°55/21 : Bail sous seing privé avec CHOKROUN Michèle pour appartement sis quartier St Pierre – 06420 ISOLA

Décision n°56/21 : Bail commercial précaire avec Loreline GERMAIN pour local sis à Isola 2000

Décision n°57/21 : Avenant n°1 au contrat de location relatif au circuit de glace d'Isola 2000

Décision n°58/21 : Bail commercial dérogatoire avec « Lou Pichin Tap »

Décision n°59/21 : Marché public de services pour la surveillance et la sécurité de la galerie du Front de neige – Saison 2021/2022 avec GLCE SECURITE SUD

Décision n°60/21 : Marché public de services pour le nettoyage et la maintenance de la galerie commerciale du Front de Neige, de ses annexes publiques et des abords extérieurs – Saison 2021/2022 avec la SARL NOGUE

Décision n°61/21 : Marché public de services pour les missions d'hélicoptage pour la réalisation du PIDA sur la RM 97 ainsi que sur la RM 2205 – Saison 2021/2022 avec SAF HELICOPTERES

16. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Boulangerie du Village

Depuis sa fermeture, plusieurs personnes se sont rapprochées de la commune et semblent être intéressées par la reprise de la Boulangerie.

Une consultation sera prochainement lancée.